



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-243301264-20211125-2021\_187-DE

**N°2021/187**

**OBJET : CONTRAT DE PRÊT À USAGE AVEC LE CHÂTEAU FIEUZAL POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVÉ POUR Y ÉTABLIR UNE CLÔTURE ANTI-SANGLIERS SUR L'AÉRODROME BORDEAUX-LÉOGNAN-SAUCATS**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : le 19 novembre 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. \* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**  
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/187

**OBJET : CONTRAT DE PRÊT À USAGE AVEC LE CHÂTEAU FIEUZAL POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVÉ POUR Y ÉTABLIR UNE CLÔTURE ANTI-SANGLIERS SUR L'AÉRODROME BORDEAUX-LÉOGNAN-SAUCATS**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021\_187-DE

SLOW

**Vu** les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-2 portant sur l'aménagement de l'espace,

**Vu** les articles 1875 et suivants du Code Civil,

**Vu** l'avis des commissions Infrastructures et voiries du 24 juin et 28 septembre 2021,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

La CCM a réalisé la réfection d'une première moitié de la piste en herbe sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats. Cette piste dédiée au vol à voile risque d'être dégradée par des sangliers présents dans les forêts aux alentours.

De manière temporaire, un répulsif a été répandu autour de l'ouvrage rénové. Des clôtures électriques ont été utilisées jusqu'à cette année, mais avec un taux de dysfonctionnement trop élevé pour assurer la sécurité du site. (pannes électriques, dégradations d'usagers...)

La CCM a donc décidé de réaliser une clôture en grillage acier sur piquets bois sur la partie sud de l'aérodrome Bordeaux-Léognan-Saucats.

Afin de mettre cette clôture à une distance de sécurité du seuil de la piste en herbe, il faut respecter un retrait au-delà des limites foncières de l'aérodrome sur un terrain appartenant au château Fieuzal.

La présente délibération vise à autoriser le président à signer le contrat de prêt à usage avec le Château Fieuzal.

Ce contrat permet à la CCM d'installer une clôture anti-sangliers en grillage acier sur piquets bois d'une hauteur de 1,50m sur une pointe de terrain appartenant au château Fieuzal tel que présenté sur le plan ci-annexé et dépendant de la parcelle C1303 pour une contenance d'environ 6 038 m<sup>2</sup>. Le linéaire de clôture concerné est de 210 ml.

L'entretien de cette parcelle sera à la charge de la CCM. Le prêt à usage est par nature gratuit, la collectivité ne reversera aucune redevance ou indemnité d'occupation.

Le prêt est fixé pour une durée initiale de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable tacitement d'années en année.

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise le Président à signer le contrat de prêt à usage pour la mise à disposition d'un terrain privé pour y établir une clôture anti-sangliers sur l'aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats avec le château FIEUZAL,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

**Le Président de la CCM**

Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

